



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION

Rencontre de l'Atelier - Formation Osez le biosourcé !

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Tony BERNARD
Président
Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 12 décembre 2017.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Consultation simplifiée pour un marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation

Éléments de contexte :

Depuis 2013, le Parc a créé un outil d'appui technique aux collectivités : l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez. Ce dispositif s'appuie à la fois sur les chargées de mission du Parc en paysage, urbanisme, centres-bourgs et architecture mais également sur un réseau de partenaires réunissant selon les besoins spécifiques des projets : Etat, CAUE 63 et 43, Aduhme (Agence locale de l'énergie), Fibois, EPF d'Auvergne, CD63, etc.

- **Les Rencontres de l'Atelier**

Dans le cadre de ce dispositif, il s'agit d'acquérir une culture commune de l'aménagement entre techniciens partenaires mais également avec les élus, techniciens des collectivités et les professionnels, architectes et bureaux d'études, travaillant sur le territoire. Pour cela des Rencontres de l'Atelier sont organisés régulièrement dans l'année pour sensibiliser à travers bien souvent des visites de projets en cours aux enjeux d'aménagement

du territoire (aménagement d'espace public, construction et rénovation de logements ou d'ERP, revitalisation de centres-bourgs, documents d'urbanisme, etc).

- **Le groupe Osez le biosourcé**

Dans ce contexte, un groupe de techniciens de l'Atelier s'est regroupé autour de la problématique spécifique des matériaux biosourcés avec plusieurs enjeux partagés autour de la commande publique :

- Mobiliser le bois local,
- Développer l'utilisation des isolants écologique,
- Développer des constructions et rénovations très performantes énergétiquement.

Objet du marché :

L'objet de la formation sur le thème « osez le biosourcé en Livradois-Forez » se concentrera sur l'enjeu de la mobilisation des matériaux biosourcés (isolants et bois) dans la construction et rénovation publique performante énergétiquement.

De nombreuses actions de sensibilisation ont déjà été réalisées par les acteurs locaux sur le bois local et la commande publique. Ce thème ne sera pas à aborder durant la formation.

https://www.parc-livradois-forez.org/wp-content/uploads/2015/07/pnrif_construire_boisdefokbd.pdf

- **Préparation :**

Le prestataire proposera des éléments pédagogiques qui seront validés par le Parc. Il faudra prévoir un temps préparation avec un ou des techniciens de l'Atelier pour l'organisation de la formation. Les éléments pédagogiques sont attendus en amont.

- **Animation :**

Le prestataire en charge de l'organisation, la conception et l'animation de la formation, pourra faire intervenir un ou deux animateurs. Les présentations devront largement s'appuyer sur des cas concrets.

- **Public cible, durée et objectifs :**

Cette formation devra concourir à la création pour les techniciens d'une culture constructive commune adaptée au territoire (enjeux de rénovation, de mobilisation de la ressource en bois local, etc) et aux enjeux de la réduction de l'impact environnementale du bâtiment.

Cette formation **d'une durée de deux jours consécutifs** rassemblera **un cercle élargi de techniciens de collectivités** (PNRLF, CAUE, Agence local de l'énergie, Agents de l'Etat, techniciens des EPCI, agents des communes, etc) gravitant autour des démarches accompagnées par l'Atelier d'urbanisme.

Il est attendu une quinzaine de participants.

Pour les techniciens, à travers cette formation, il s'agirait de répondre à trois questions :

- **Comment mettre en œuvre les matériaux biosourcés (bois, isolants, paille, etc) dans les ERP ?**
En effet, dans le cadre de l'accompagnement de l'Atelier d'urbanisme plusieurs projets se sont heurtés à cette question et non pas permis d'avoir de projets démonstrateurs pour le territoire. Il s'agit donc de mieux connaître les matériaux biosourcés, les freins à leur mobilisation et les solutions pour développer un argumentaire face aux bureaux de contrôle et équipes de maîtrise d'œuvre réfractaires.
L'enjeu est également autour de l'anticipation de la future réglementation/labellisation E+C- : est-ce intéressant pour le territoire de mobiliser cette référence dans les cahiers des charges de maîtrise d'œuvre ? quelle répercussion sur la conception des projets ?
- **Comment développer des rénovations énergétiques performantes compatibles avec le bâti ancien du territoire (pierre, pisé) ?**
L'Atelier d'urbanisme a accompagné plusieurs dizaines de projets de rénovation depuis 2013 en mobilisant la référence BBC rénovation aussi bien pour du logement que des ERP. Il s'agit de développer un esprit critique sur ces rénovations pour évaluer la pertinence de notre approche : référence au label BBC rénovation, choix énergétiques, ventilation, matériaux d'isolation, etc.
- **Quels matériaux biosourcés est-il pertinent de mobiliser dans notre contexte local ?**
Sur cette dernière partie, l'aspect bois local sera développé avec le soutien de Fibois, du Parc et de l'association Bois des Territoires du Massif Central.

Et plus généralement de :

- prendre du recul par rapport à nos pratiques et de les mettre en lien avec les évolutions du secteur du bâtiment et notamment du label E+C- ;
- faire le lien avec les problématiques du territoire (bois local, rénovation du bâti en pierre et en pisé, engagement des collectivités dans des PCAET et TEPOS, etc),
- d'avoir les outils et connaissances nécessaires pour faire évoluer la commande publique,
- développer un argumentaire commun accessible/vulgarisation.
- de renforcer les habitudes de travail en commun afin de mieux s'appuyer sur les uns et les autres dans l'appui aux projets des collectivités.

Note bene 1 : Le niveau des techniciens présents sera différent avec des techniciens experts et d'autres généralistes. Suivant le nombre d'inscrit quelques places pourront être ouverte à des membres des équipes de maîtrise d'œuvre travaillant sur le territoire.

Note Bene 2 : Suite à la formation, une ou plusieurs rencontres de sensibilisation sera organisée sur ce même thème l'attention des élus et techniciens de communes et communautés de communes. La formation doit permettre aux techniciens de l'Atelier d'être autonome dans l'organisation cette rencontre.

Pour les élus, à travers cette séance d'information, il s'agira de :

- *Faire comprendre la philosophie de E+ C-, aborder des notions sur énergie grise, réemploi, écologie dans le bâtiment, qualité de l'air, etc ?*
- *Faire prendre conscience des enjeux du bâtiment et du lien avec les enjeux territoriaux (bois local, PCAET, TEPOS, etc),*
- *A travers des exemples projets, donner envie de passer à l'action dans les prochaines commandes publiques.*

• **Lieu :**

Le lieu de formation est à déterminer avec le prestataire. Plusieurs projets accompagnés par l'Atelier d'urbanisme peuvent être mobilisés pour accueillir la formation mais être également support de discussion ; par exemple :

- Maison du Parc (rénovation thermique pour le confort d'été) ;
- Salle d'animations du Monestier (BBC rénovation) ;
- Salle des fêtes de La Renaudie (construction passive mais non labellisée) ;
- MSAP de Viverols (avec à proximité le chantier de rénovation BBC de la salle des fêtes) ;
- Etc.

Le Parc pourra fournir les éléments nécessaires de connaissances des lieux. Si besoin, il est envisageable de mobiliser les maîtres d'ouvrage et les équipes de maîtrise d'œuvre pour les visites des bâtiments supports. Des visites d'entreprises sont également envisageables.

• **Invitation, communication et logistique :**

Le Parc viendra en soutien du prestataire pour l'organisation logistique : gestions des inscriptions, réservations de salle, repas, etc.

Le prestataire devra fournir les éléments nécessaires à la réalisation des invitations et documents de communication 6 semaines au minimum avant la formation. Les éléments nécessaires sont un texte de présentation, le programme détaillé, des éléments graphiques, des photos, etc) ; soit les éléments nécessaires pour l'équivalent d'un A4 recto-verso. La mise en page sera réalisée par le Parc selon sa charte graphique.

4- Durée

Le contrat sera conclu pour une période de 3 mois à compter de la signature.

L'intervention est prévue sur la période située entre le 4 mars et le 23 avril 2020.

5- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Le prix - 30 %
2. La valeur technique comprenant - 70 %
 - la compréhension des objectifs de la formation
 - la pertinence du déroulé de la formation

- les références significative du candidat dans ce domaine
- les moyens affectés à la formation
- les délais d'intervention

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

6- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée et le devis remis par l'entreprise.

Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Le montant comprendra toutes les charges liées au projet (jours de formation, frais de déplacement...).

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures pourront être transmises par voie dématérialisée à l'adresse suivante : compta@parc-livradois-forez.org.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

- Un premier acompte de 30% sera versé après signature sur présentation d'une facture.
- Le solde de 70 % après l'issue de la formation et sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **20 décembre 2020 – 12 H 00** (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

10-Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Un document de candidature d'une dizaine de page A4 maximum comprenant à minima les éléments suivants :
 - - une note de compréhension des objectifs de la formation
 - - une proposition détaillée du déroulé de la formation
 - - les références significative du candidat dans ce domaine
 - - les moyens affectés à la formation
 - - les délais d'intervention
- ✓ Le devis détaillé
- ✓ Un RIB

Les prix sont fermes et définitifs

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez